Programme de Formation

Conseiller les aides financière et fiscales - Dispositifs 2026

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Artisans, dirigeants, responsables administratifs/commerciaux et professionnels du bâtiment amenés à informer leurs clients sur les aides à la rénovation.

Objectifs pédagogiques

Identifier les principales aides financières et fiscales applicables en 2026 ; comprendre les conditions d'éligibilité ; orienter le client vers les dispositifs adaptés ; sécuriser l'information délivrée.

Description

1 jour (7 heures) ; Nouveaux dispositifs 2026 ; Le contexte de mise en œuvre des aides financières ; Présentation des plateformes « France Rénov' » ; Présentation du guide des aides financières de l'ANAH ; La TVA à taux réduit (10 % et 5,5 %) ; Présentation du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » ; Les dispositifs « MaPrimeRénov' » 2026 : présentation, conditions d'obtention, montant des dépenses, cumuls ; L'éco-PTZ (prêts à taux zéro) : définition, conditions d'obtention ; Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ; Le dispositif « MaPrimeAdapt' » 2026 ; Les aides spécifiques par territoires (agglomérations et communautés de communes, département, région…) ; Les modalités de mise en œuvre des aides ; Etudes de cas ; Critères d'une procédure d'examen de demande de subvention ; Les obligations du bénéficiaire de la subvention ; QCM de fin de formation

Prérequis

Connaissances générales du secteur de la rénovation énergétique.

Modalités pédagogiques

Enseignement théorique ; Apports du formateur ; Présentation des outils logiciels ; Echanges et vidéo ; QCM de fin de formation

Moyens et supports pédagogiques

Supports réglementaires et synthèses des dispositifs ; cas pratiques ; ressources numériques mises à jour.

Modalités d'évaluation et de suivi

En amont : questionnaire de positionnement et de recueil des besoins.
En cours de formation : Exercices pratiques, cas d'application et/ou quiz de validation des étapes.
En fin de parcours : Évaluation sommative (mise en situation ou QCM de fin de session) mesurant l'atteinte des objectifs.
Sanction de la formation : Attestation de fin de formation délivrée à l'apprenant.

Informations sur l'accessibilité

Nos formations sont adaptables aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'aménagement (pédagogique, matériel ou d'évaluation), contactez notre Référente Handicap :: Mme Karen HOUALET, 02.99.85.51.29 / pedagogie@arfab-formation.fr